COMPAGNIE DU CAMBODGE

Information relative au nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital social (article R22-10-23 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article R22-10-23 du Code de commerce, est publié ciaprès le nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital de la société le 16 septembre 2024, jour de la publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis préalable de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2024 :

Total actions émises	559 735
Total droits de vote	559 735

Le 30 septembre 2024

